

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

N° CP/2012/217 - Administration générale - 5
Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions aux organismes suivants :

- Accueil des villes françaises (AVF) (subvention de fonctionnement 2012) : 1 500 €
- Société de l'histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine (SHIAL) (34e colloque les 11 et 12 février 2012 à Strasbourg) : 1 100 €
- "UNSA Labos éducation Alsace" (congrès national les 20 et 21 février 2012 à Strasbourg) : 500 €
- Comité des étudiants en pharmacie industrielle (CEPhI) (7e forum des métiers du médicament le 16 mars 2012 à Strasbourg) : 750 €
- Association "Egast Cose" (Salon "Egast" 2012 du 17 au 21 mars 2012 à Strasbourg) : 20 000 €
- Association "Congrès des étudiants turcs de France" (OCET) (5e congrès des étudiants turcs de France les 31 mars et 1er avril 2012 à Strasbourg) : 500 €
- Association pour la promotion des métiers du bâtiment et des travaux publics (APMBTP) (manifestation "pôle emploi-formation Univers BTP" le 16 mars 2012 à Strasbourg) : 2 000 €
- Amicale des étudiants en pharmacie de Strasbourg (AAEPS ou H2S) (Assemblée générale de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France du 6 au 8 avril 2012 à Illkirch-Graffenstaden) : 750 €
- Association "Archi 20" (festival européen d'architecture et festival des cabanes du 1er juin au 15 septembre 2012 à Muttersholtz) : 10 000 €

- Forum oecuménique de femmes chrétiennes d'Europe (FOFCE) (rencontre avec des représentantes des groupes européens voisins du 16 au 18 mars 2012 à Strasbourg) : 750 €
- Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) :
 - . 1 000 € pour l'organisation du colloque sur le thème "production and characterization of macromolecular complexes" du 19 au 21 mars 2012 à Illkirch-Graffenstaden
 - . 750 € pour l'organisation du symposium international sur le thème "future challenges in integrative structural biology" les 24 et 25 mai 2012 à Illkirch-Graffenstaden
- Association française des administrateurs de l'Education Nationale (AFAE) (34e colloque national annuel du 16 au 18 mars 2012 à Strasbourg) : 700 €
- Association "AQUAEME" - Association des étudiants de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) (3e édition du colloque "A l'eau la terre ? Ici Strasbourg" du 22 au 25 mars 2012 à Strasbourg) : 1 000 €.

La commission permanente décide par ailleurs de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) pour son congrès annuel qui aura lieu du 16 au 19 mars 2012 à Strasbourg.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-65704-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/03/12